



Pour diffusion immédiate : 22/07/2022

GOVERNEURE KATHY HOCHUL

**LA GOUVERNEURE HOCHUL ANNONCE QUE 15 MILLIONS DE DOLLARS SONT
DÉSORMAIS DISPONIBLES AU TITRE DE LA DEUXIEME PHASE DE
FINANCEMENT DESTINÉ À SOUTENIR LES PRESTATAIRES DE SOINS LIÉS À
L'AVORTEMENT**

*Ces fonds seront destinés aux régions de l'État qui ont le plus de difficultés à
assurer l'accès aux soins liés à l'avortement*

*Pour en savoir plus sur cette deuxième phase de cette possibilité de financement,
cliquez [ici](#)*

Aujourd'hui, la gouverneure Kathy Hochul a annoncé la publication d'une sollicitation de manifestations d'intérêt pour la deuxième phase du fonds de soutien aux prestataires d'avortement (Abortion Provider Support Fund), d'un montant total de 15 millions de dollars, qui sera mis à la disposition des organisations et des prestataires de l'État de New York en vue d'élargir l'accès aux soins liés à l'avortement.

« Je ne vais pas rester les bras croisés alors qu'au travers du pays, les droits des femmes sont bafoués », **a déclaré la gouverneure Hochul.** « Cette possibilité de financement prolonge nos mesures avant-gardistes de protection des patientes en matière d'avortement et notre collaboration permanente avec les prestataires pour garantir qu'ils disposent du soutien et des ressources nécessaires pour fournir des soins. Durant mon mandat, New York sera toujours un sanctuaire pour l'accès à l'avortement. »

La deuxième phase de financement élargit les critères d'éligibilité aux prestataires de services de planification familiale qui ne pouvaient bénéficier d'un financement lors de la première phase, aux autres prestataires de soins de santé agréés et aux cliniques indépendantes. Une grande partie du financement sera accordée aux trois régions- Western, Southern Tier et NYC-qui, en raison de leur emplacement, sont susceptibles de rencontrer le plus de difficultés à proposer des soins liés à l'avortement à la suite de la décision Dobbs contre Jackson.

La commissaire à la santé de l'État de New York, Dr. Mary T. Bassett, a déclaré :
« Grâce au leadership et à la détermination de la gouverneure Hochul, le financement destiné à soutenir les prestataires de soins liés à l'avortement et à accroître leurs moyens se concrétise à New York. » Grâce à notre fonds de soutien aux prestataires

d'avortement, d'un montant de 25 millions de dollars, nous sommes en mesure d'offrir des subventions immédiates aux prestataires de soins liés à l'avortement dans tout l'État, afin d'accroître leurs moyens, de renforcer leurs ressources et d'optimiser leurs infrastructures. »

Les candidats peuvent faire une demande d'au moins 300 000 dollars, et le cas échéant, jusqu'à 50 000 dollars pour chaque site de clinique distinct supplémentaire ou pour un financement supplémentaire en fonction du nombre de services fournis au cours des 12 mois précédents, conformément au calendrier décrit dans la sollicitation de manifestations d'intérêt.

Pour en savoir plus sur la deuxième phase de cette possibilité de financement, cliquez [Ici](#) La date limite de dépôt des dossiers est fixée au vendredi 12 août 2022.

Au cours de la [première phase](#), le Département de la santé de l'État de New York a accordé 10 millions de dollars à 13 programmes, portant sur 63 sites actuellement financés dans le cadre du Programme global de planification familiale (Comprehensive Family Planning Program).

En plus du fonds de soutien aux prestataires d'avortement, le gouverneur a également mis [10 millions de dollars à la disposition des centres de santé reproductive pour accéder à des subventions de sécurité](#) par l'intermédiaire de la Division des services de justice pénale (DCSJ) afin d'assurer la sécurité des prestataires qui prodiguent ces soins vitaux.

La gouverneure Hochul, accompagnée du Dr Bassett, a également lancé une série de tables rondes sur les soins de santé reproductive, en commençant le 12 juillet par la table ronde avec les lauréats de la première phase du Sud de l'État, pour discuter des besoins et des expériences des prestataires et de la façon dont New York fait face aux défis et protège l'accès à l'avortement après l'annulation de l'arrêt Roe v. Wade.

Suite à la décision de la Cour suprême d'annuler l'arrêt Roe v. Wade, la gouverneure Hochul a lancé une solide [campagne](#) d'information du public multiplateforme et rémunérée, afin de garantir que le grand public sache bien que l'avortement reste sûr, légal et accessible, et ce, en tout temps. Cette campagne, lancée dans tout l'État, inclut des efforts de communication multi-plateforme et un [nouveau](#) site Internet offrant un point d'information unique sur les droits à l'avortement, les professionnels offrant ce service, les aides et les options de financement à New York.

En juin, [la gouverneure Hochul a signé un vaste dossier de six projets de loi](#) adoptés par la législature en vue de mieux préserver, protéger et renforcer les droits à l'avortement pour les patientes et les professionnels de New York. La loi prévoit des mesures précises pour répondre à diverses préoccupations d'ordre juridique, notamment la possibilité d'un recours pour ingérence illégale dans des droits protégés et l'inclusion des professionnels et des patientes concernés par l'avortement dans le programme de confidentialité des adresses (Address Confidentiality Program). La

mesure interdit également d'engager des poursuites pour faute à l'encontre de prestataires de soins de santé pour avoir fourni des services de reproduction aux patientes résidant dans des États où ces services sont illégaux et interdit aux compagnies d'assurance de fautes professionnelles médicales de prendre des mesures défavorables à l'encontre d'un prestataire d'avortement fournissant des soins légaux.

Plus tôt ce mois-ci, la première étape visant à inscrire le droit à l'avortement dans la Constitution de l'État de New York [a été franchie](#).

###

Informations supplémentaires disponibles sur le site Web www.governor.ny.gov
État de New York | Chambre exécutive | press.office@exec.ny.gov | 518.474.8418